

**FR**

*ANNEXE*

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU  
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

HYDROKOAT 6

**Type(s) de produit**

TP08: Produits de protection du bois

**Numéro d'autorisation:** FR-2017-0083

**Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides:** FR-0012414-0000

## Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

|                                 |                             |
|---------------------------------|-----------------------------|
| Nom commercial/noms commerciaux | HYDROKOAT 6<br>HYDROKOAT 16 |
|---------------------------------|-----------------------------|

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

|   |                 |  |
|---|-----------------|--|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation                     | Nom             | Koatchimie   |
|   | Adresse         | Rue Jean Perrin P.A. du Gohélève 56920<br>NOYAL PONTIVY France |
| Numéro de l'autorisation  | FR-2017-0083    |  |
| <i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i> | FR-0012414-0000 |  |
| Date de l'autorisation  | 25/09/2017      |  |
| Date d'expiration de l'autorisation                               | 25/09/2027      |  |

### 1.3. Fabricant(s) du produit

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Nom du fabricant                     | KOATChimie SA  |
| Adresse du fabricant                 | P.A. du Gohélève - Rue Jean Perrin 56920 NOYAL<br>PONTIVY France |
| Emplacement des sites de fabrication | P.A. du Gohélève - Rue Jean Perrin 56920 NOYAL<br>PONTIVY France |

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Substance active                     | Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium<br>[ADBAC/BKC (C12-C16)] |
| Nom du fabricant                     | STEPAN EUROPE S.A.S  |
| Adresse du fabricant                 | Chemin Jongkind BP 127 38340 Voreppe cedex<br>France                     |
| Emplacement des sites de fabrication | Chemin Jongkind BP 127 38340 Voreppe cedex<br>France                     |

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Substance active                     | Chlorure de didécyl diméthylammonium (DDAC)          |
| Nom du fabricant                     | STEPAN EUROPE  |
| Adresse du fabricant                 | Chemin Jongkind BP 127 38340 Voreppe cedex<br>France |
| Emplacement des sites de fabrication | Chemin Jongkind BP 127 38340 Voreppe cedex<br>France |

|                  |   |
|------------------|---|
| Substance active | (RS)- $\alpha$ -cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate<br>(cyperméthrine) |
| Nom du fabricant | AGRIPHAR S.A.   |

---

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Adresse du fabricant                 | Rue de Renory 26-1 B-4102 Ougrée Belgique  |
| Emplacement des sites de fabrication | Gharda Chemical Limited, D, 1/2/ MIDC Lote<br>Parshuram Tal. Khed Dist. Ratnagiri 415 722<br>Maharashtra Inde<br><br>Dr Reddys Laboratories Limited (formerly Mitchell<br>Cotts Chemicals/Dow Haltermann Ltd), Steanard Lane<br>WF14 8HZ Mirfield, West Yorkshire Royaume-Uni de<br>Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |

## Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

| Nom commun  | Nom IUPAC   | Fonction             | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|---|-------------|----------------------|------------|-----------|------------|
| Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium [ADBAC/BKC (C12-C16)]   |             | substance active     | 68424-85-1 | 270-325-2 | 17,5       |
| Chlorure de didécyldiméthylammonium (DDAC)  |             | substance active     | 7173-51-5  | 230-525-2 | 4,9        |
| (RS)- $\alpha$ -cyano-3phénoxybenzyl- (1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine) |             | substance active     | 52315-07-8 | 257-842-9 | 1,11       |
| Isopropanol   | Propan-2-ol | Substance non active | 67-63-0    | 200-661-7 | 2          |
| Ethanol   | Ethanol     | Substance non active | 64-17-5    | 200-578-6 | 0,35       |

### 2.2. Type(s) de formulation

ME Micro-émulsion

### Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

|                      |   |
|----------------------|---|
| Mentions de danger   | <p>H290: Peut être corrosif pour les métaux.</p> <p>H302: Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>   |
| Conseils de prudence | <p>P260: Do not breathe dust/fume/gas/mist/vapours/spray.</p> <p>P264: Wash ... thoroughly after handling.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin... en cas de malaise.</p> <p>P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...</p> <p>P321: Specific treatment (see ... on this label).</p> <p>P330: Rincer la bouche.</p> <p>P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p> |

---

P501: Éliminer le {0:....:contenu|récipient} dans  
{1:....:}.

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1. Traitement préventif du bois de classes d'usage 1 et 2**

|   |   |
|---|---|
| Type de produit   | TP08: Produits de protection du bois  |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Traitement préventif des bois de classes d'usage 1 et 2<br><br>(résineux et feuillus) et classe d'usage 3.1 (résineux)  |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)      | Nom scientifique: autre: --<br>Nom commun: autre: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique)<br>Stade de développement: autre: -<br><br>Nom scientifique: autre: Hylotrupes bajulus<br>Nom commun: autre: Capricorne des maisons<br>Stade de développement: autre: -<br><br>Nom scientifique: autre: Anobium punctatum<br>Nom commun: autre: Petite vrillette<br>Stade de développement: autre: -<br><br>Nom scientifique: Lyctus brunneus<br>Nom commun: autre: Lyctus brun<br>Stade de développement: autre: -<br><br>Nom scientifique: autre: Reticulitermes spp.<br>Nom commun: termites<br>Stade de développement: autre: - |
| Domaine(s) d'utilisation                                      | utilisation en intérieur<br><br>Traitement préventif – (classe d'usage 1) Traitement préventif – (classe d'usage 2) Traitement préventif – (classe d'usage 3.1)   |
| Méthode(s) d'application                                      | Méthode d'application: autre: Application superficielle / aspersion<br><br>Description détaillée: Le traitement est entièrement automatisé.<br>Méthode d'application: autre: Application superficielle / trempage<br><br>Description détaillée: Le traitement est entièrement automatisé.   |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer                | Taux d'application: 100 g de produit dilué à 8 % v/v par m <sup>2</sup> de bois<br><br>Dilution (%): 8<br><br>Nombre et fréquence des applications:<br>Classes d'usage 1, 2 et 3.1: 100 g de produit dilué à 8 % v/v par m <sup>2</sup> de bois   |

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
|                                     | <p>Taux d'application: 100 g de produit dilué à 8 % v/v par m<sup>2</sup> de bois</p> <p>Dilution (%): 8</p> <p>Nombre et fréquence des applications:<br/>Classes d'usage 1, 2 et 3.1: 100 g de produit dilué à 8 % v/v par m<sup>2</sup> de bois</p> |
| Catégorie(s) d'utilisateurs         | industriels   |
| Dimensions et matériaux d'emballage | <p>Fût en PEHD : 50, 100, 200kg</p> <p>Cuve en PEHD : 1000kg</p>  |

#### **4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

#### **4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

#### **4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques**

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

#### **4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

#### **4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

#### **4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation.



---

## Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION<sup>1</sup>

### 5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Pour les traitements préventifs de classe 3.1, l'application d'une couche de finition est obligatoire.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

- Éviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau.
- Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Les phases d'application du produit doivent être réalisées à l'aide de systèmes automatisés limitant la manipulation/manutention du bois traité par les professionnels.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de type 4 pendant les phases de manipulation du bois traité humide.
- Pendant la phase de mélange et de chargement du produit, l'exposition doit être au maximum limitée par la mise en place de mesures de gestion techniques et organisationnelles comme :
  - o Une minimisation des phases manuelles ;
  - o Un nettoyage régulier des équipements et de l'espace de travail ;

---

<sup>1</sup>Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

- 
- o Eviter le contact avec des outils et objets contaminés ;
  
  - o Formation et encadrement du personnel sur les bonnes pratiques.
  
  - De plus, le professionnel devra porter :
    - o Des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit ;
  
    - o Une combinaison de catégorie III type 6 ;
  
    - o Une protection oculaire.
  
  - N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, consulter un médecin ou contacter le centre antipoison.
  
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas de port de lentilles: rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles, si facile, et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas d'apparition de signes d'irritation ou de troubles de la vision, consulter aux urgences ou appeler le centre antipoison.
  
- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison.
  
- En cas d'inhalation d'aérosol : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15 ou le 112.
  
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15 ou le 112. Ne pas faire boire ni vomir.

- 
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le film plastique de protection du sol), dans un circuit de collecte approprié.

#### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Durée de stockage : 2 ans
  
- Stocker le produit à l'abri de la lumière.

---

## **Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS**

- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.